

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1401_ART_RD26_MORBIER
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU** La demande de M. Martial DE HATTEN représentant la société DI LENA AND CO sise 4 bis rue de l'Industrie, La Doye à 39220 LES ROUSSES en date du 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de raccordement des eaux usées, route de la Vallée sur la RD26 – territoire de la Commune de MORBIER,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD26** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du lundi 06 novembre 2023 au lundi 27 novembre 2023 de 08h00 à 18h00 les jours ouvrés
Localisation	Du PR 1+0230 Au PR 1+0330 (intersection avec la rue des Buclets)
Restrictions	Alternat manuel Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise faisant la demande sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Mme la Directrice Générale des Services du Département M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M le Maire de Morbier, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication

Signature de l'arrêté





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le 06-11-2023

ID : 039-223900010-20231106-ARR_2023_1401-AR

N° 14024*01



Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Dénomination: DILENA AND CO

Adresse: 4 bis rue de l'Industrie

La Joye

Code postal: 39220 Localité: LES ROUSSES Pays: France

Nom contact: DE HATTEN Prénom contact: Martial

Téléphone: 0384333905 Indicatif pays: _____

Fax: _____ Indicatif pays: _____

Courriel: secretariat@dilema.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Localité: _____ Pays: _____

Nom contact: _____ Prénom contact: _____

Téléphone: _____ Indicatif pays: _____

Fax: _____ Indicatif pays: _____

Courriel: _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 26 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application: _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application: _____

Adresse Numéro: _____ Nom de la voie: Route de la Vallée

Code postal: _____ Localité: _____

Code postal: 39400 Localité: MORBIER

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence: _____

Description des travaux: Travaux pour le raccordement EU en bord de voirie

Date prévue de début des travaux: _____ Durée des travaux (en jours calendaires): _____

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 21 Date de début de réglementation 6 novembre 2023

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concernés: _____

Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée: _____

Par feux tricolores

Manuellement

Par panneaux

Restriction de chaussée: _____

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circulervéhicules légers poids lourds **Stationner**véhicules légers poids lourds **Dépasser**véhicules légers poids lourds Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise spécialité Dénomination : DI LENA AND CO

Adresse :

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : Les RoussesLe : 30 octobre 2023Nom : GUYONPrénom : CyrilQualité : Conducteur de travaux

(DAC_P2_V5_v1.00)


DI LENA And Co SAS

4 bis rue de l'Industrie

LA DOYE

39220 LES ROUSSES

Tél. : 03 84 33 39 05